

ATTENTION SUR: **M/V GRANDE AMERICA**

Nous souhaitons vous faire part du très grave sinistre survenu sur le navire « GRANDE AMERICA » qui a sombré par 4600 mètres de fond, le 12 mars 2019, au large des côtes française à la suite d'un incendie survenu à bord le 11/03, que son équipage n'a pas été en mesure de maîtriser.

L'armateur Grimaldi n'a pour l'heure donné aucune indication sur l'origine de l'incendie qui aurait pris naissance en pontée, sous les conteneurs, et se serait propagé.

Plusieurs pays africains sont possiblement impactés par la situation (notamment : le Maroc, le Sénégal, la Guinée...). Cela nous conduit à imaginer que votre compagnie pourrait également être concernée par cet évènement majeur.

Dans un tel cas, nous vous suggérons de nous contacter dans les meilleurs délais et d'informer vos collaborateurs et cocontractants (assurés/assureurs/réassureurs) éventuellement impliqués.

Nous vous rappelons que Marine Consultant est une société totalement indépendante, sans lien financier ou autre avec les Courtiers et Assureurs, ni bien sûr, avec les Armateurs et leur Club de Protection. Nous sommes spécialisés dans le contentieux en relation avec le transport maritime de marchandises (réclamations pour les dommages imputables aux Transporteurs et aux Manutentionnaires).

Ainsi, nous ne manquerons pas de vous assister, si vous le souhaitez, et de vous faire part des éléments complémentaires que nous pourrions recueillir concernant cet évènement.

Les connaissements de l'Armement GRIMALDI contiennent généralement une clause de compétence prévoyant, en cas de litige, l'application de la loi italienne et la saisine du Tribunal de NAPLES. Les pays destinataires identifiés ont ratifié la Convention de HAMBOURG, ce qui devrait permettre – en cas de procédure – de choisir un autre «forum », et des dispositions légales différentes.

Meilleures salutations.

L'équipe de Marine Consultant

FOCUS ON: **M/V GRANDE AMERICA**

We wish to inform you of the very important event which occurred on the Italian cargo ship "GRANDE AMERICA".

Indeed, on March 12 of 2019, the Vessel sank at about 200 miles off the French costs following to a fire that the crew was not able to stop and control the spread.

The shipowner Grimaldi has not yet provided information on the origin of the damage which seems to have stated under some deck containers.

Some African countries may have been impacted (as Morocco, Senegal, Guinea...).

This leads us to suggest that your company may be concerned by this major incident.

In that case, we recommend you to contact us in a timely manner and to inform your team and contractors (insureds, underwriters, reinsurers...) who could be involved.

We remind that Marine Consultant is totally independent, without financial links with brokers, underwriters, Owners, Charterers nor P&I Clubs.

We are specialized in managing cargo claims related to sea transportation against carriers and stevedores.

English

Therefore we would be pleased to assist you and to inform you of any complementary information regarding this matter.

Also Grimadi's bill of lading provides that in case of litigation, the Italian law would be applicable and the Naples Tribunal should be competent. However, thanks to Hamburg Rules, we should be able to present claims under different legal dispositions.

By staying at disposal,

Kind regards,

Marine Consultant's team